



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRETE MUNICIPAL N° 2025-041

**Portant permis de stationnement et occupation du domaine public
Hameau Ventelon, commune de La Grave
Travaux avec pose de matériaux et stationnement d'un camion pelle,
par la société BARRUEL ERIC**

Le Maire de la Commune de LA GRAVE,

Vu les pouvoirs de police qui lui sont confiés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la demande de la société BARRUEL ERIC, en date du 29 mars 2025, qui souhaite effectuer des travaux, avec pose de matériaux et stationnement d'un camion pelle, en occupant temporairement le domaine public, rue du vent des Combes, Ventelon, commune de La Grave ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

Arrête :

Art. 1 : La société BARRUEL ERIC est autorisée à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : Travaux avec pose de matériaux et stationnement d'un camion pelle, en occupant temporairement le domaine public, rue du vent des Combes, Ventelon, commune de La Grave, du 03 au 10 avril 2025.

Art.2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- La circulation et le stationnement seront interdits sur la zone indiquée ci-dessous, pendant toute la durée des travaux, de 8h à 17h, excepté pour les véhicules affectés au chantier, et en cas de nécessité, pour les véhicules des services de secours et des forces de l'ordre.
- Le demandeur s'assurera de remettre en état la chaussée, compactage soigné et enrobé en finition.
- Le demandeur demeurera responsable de tous les accidents, incidents ou dommages pouvant survenir aux personnes et aux biens du fait de l'autorisation qui lui sera accordée.

Art.3 : La société BARRUEL ERIC sera chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire.

Art.4 : Le Maire de la Commune de La Grave sera chargé de l'application du présent arrêté.

Art.5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et copie en sera transmise :

- La société BARRUEL ERIC
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Grave
- Monsieur le responsable du service technique de La Grave
- Madame l'ASVP de la commune de la Grave

Art.6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Fait à La Grave,

Le 01.04.2025

Le Maire,
Jean-Pierre PIC



Transmis le :
Affiché le :

01.04.2025
01.04.2025